

Séance du 25 Octobre 2010

Le vingt-cinq octobre deux mille dix, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 19 octobre 2010

Date d'affichage : 02 novembre 2010

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Mme LEDOUX, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Suppression de postes (reçu le 29/10/2010)

Mme le Maire s'étant retirée des débats,

M. BOURGE expose au Conseil Municipal que le Comité Technique Paritaire a été saisi pour avis sur la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet, ainsi que celui d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (28h/35h).

Dans sa séance du 13 octobre 2010, le Comité Technique Paritaire (placé près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche), a émis un avis favorable à la suppression de ces postes permanents vacants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc de la suppression des 2 postes ci-dessus mentionnés.

II. Agence Postale Communale

Mme Marianne DOLLEY fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 janvier 2011 : elle a adressé un courrier en ce sens à Mme le Maire, qui en donne lecture en séance.

Il est envisagé de proposer un poste en complément de celui ouvert à l'APC de Rémilly-sur-Lozon, à compter du 1^{er} février 2010.

Modification des horaires d'ouverture au public (reçu le 29/10/2010)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de revoir les horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale (APC). En effet, la distribution du courrier est en cours de réorganisation. Ainsi, les courriers recommandés avisés ne seront désormais disponibles qu'à J+1. Afin de permettre à chacun de les retirer à l'APC de Carantilly, il convient qu'elle soit plutôt ouverte au public le soir.

Mme le Maire propose les horaires suivants : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 16H30 à 18H30 et le vendredi de 15H30 à 19H00, soit 11 heures trente minutes par semaine d'ouverture au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de modifier les horaires d'ouverture de l'APC à compter du 1^{er} février 2011, comme suit : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 16H30 à 18H30 et le vendredi de 15H30 à 19H00 ;

- autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires près de la Direction des Postes (dont la signature d'un avenant).

III. Travaux logements communaux (reçu le 29/10/2010)

M. DUFORT s'étant retiré des débats,

M. BOURGE expose au Conseil Municipal que du fait des travaux de rénovation des logements communaux, une intervention sur la toiture est nécessaire. En effet, des sorties et des châssis de toit doivent être posés.

M. BOURGE présente de plus un devis de l'entreprise DUFORT de Carantilly, d'un montant HT de 620 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier à M. DUFORT les travaux ci-dessus mentionnés, pour un montant HT de 620 €.

IV. Vente du Presbytère

M. et Mme LHERMITTE, d'Agneaux, font une offre d'un montant de 220 000€ pour acheter le presbytère dont ils souhaitent faire leur habitation principale.

Après un tour de table, le CM émet un avis favorable mais souhaiterait que les acheteurs portent cette somme à 230 000€, somme moins éloignée de la proposition de vente (250 000€ net vendeur) et qui n'excéderait pas la somme de 250 000 € net acheteur).

V. Point sur les projets d'urbanisme

* Le lotissement « Beaux regards » : la commission s'est réunie le jeudi 21 octobre 2010 avec le CAUE. Ce dernier retient qu'il s'agit d'une parcelle avec un relief très accentué donc difficile à aménager. Il propose de nous orienter vers du collectif pour le bas du terrain.

Le CM refuse : il souhaite conserver une vente en lots libres et décide de solliciter un minimum de deux architectes pour le projet.

* Le projet commerce / Papy-Loft / cimetière : Le CAUE préconise de préserver le pré qu'il dénomme « vallée verte ».

Pour eux, le lieu de vie de la commune est la place « Pierre L'ORPHELIN » ; c'est là que doit être localisé le commerce. Toutefois, Mme le maire rappelle qu'un arrêté du Code de Santé Publique interdit tout débit de boissons à moins de 100m d'un cimetière. Le CAUE conseille de demander une dérogation.

Mme le Maire est chargée d'adresser un courrier au ministre.

VI. Questions diverses

* Défibrillateur : Mme le Maire a contacté le CDOS qui attend que nous proposons une date ; le CM propose alors le lundi 29 novembre, le jeudi 2 décembre ou le jeudi 9 décembre 2010.

* Syndicat d'Electrification : M. Pierre BOURGE explique au CM que le Syndicat a des finances saines, a un bon fonctionnement et que leurs projets sont bien avancés voire même déjà réalisés pour certains.

* Point Fort : M. Bernard PATIN informe le CM que lors de la dernière assemblée générale, le Président du SIVOM a expliqué que la clé de répartition utilisée ne sera revue que si une majorité des communes adhérentes aura fait cette demande.

* Chemins : le samedi 2 octobre 2010, M. Léon BIARD est venu signer son acte de vente. La vente des chemins organisée en 2003 va donc pouvoir être finalisée.

* Repas des anciens : 141 personnes ont été invitées le mercredi 27 octobre 2010 ; 106 repas seront servis.

* Téléthon : les associations se sont réunies le mardi 19 octobre dernier au niveau cantonal (ACLAM) pour organiser les actions du Téléthon.

Plusieurs animations vont avoir lieu à Carantilly. L'association Bol d'Air proposera diverses activités de plein air. Les gens seront invités à acheter un Pass qui leur permettra d'aller là où ils le souhaitent. Un massage sur fauteuil sera normalement proposé aussi dans le cabinet de notre infirmière Mme POREE.

Le midi, Famille Rurales organisera les grillades comme d'habitude. M. Eugène LEMERRE étant absent cette journée là et ayant du mal à trouver une personne pour le remplacer, Mme le Maire propose au Comité des Fêtes de voir s'il pourrait suppléer.

* Commission Informations : afin de pouvoir réaliser l'exposition sur la gare, la commission recherche des documents, des photos, des cartes postales, des témoignages sur la vie d'autrefois à aujourd'hui.

* Abattements pour la Taxe d'Habitation : il n'y a finalement plus besoin de délibérer pour instituer des abattements (notamment pour les familles de 3 enfants et plus) car le législateur fera le nécessaire pour maintenir ceux instaurés auparavant par les départements.

* Mme le Maire informe que la mairie sera fermée le vendredi 12 novembre 2010 ; il n'y aura pas de permanence.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,